

*(Proceedings on Adjournment Motion)*

At 10.00 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 40(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

*Changes in Committee Membership*

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 65(4) (b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Oberle for Mr. Yurko on the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development.

Mr. McCain for Mr. Darling on the Standing Committee on Fisheries and Forestry.

Mr. Yurko for Mr. Nickerson on the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development.

Messrs. Halliday, Gurbin, Baker (Nepean—Carleton) and Greenaway for Messrs. Gilchrist, Darling, Stevens and Gamble on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

At 10.28 o'clock p.m., the House adjourned until tomorrow at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2(1).

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Oberle en remplacement de M. Yurko sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. McCain en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Yurko en remplacement de M. Nickerson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Halliday, Gurbin, Baker (Nepean—Carleton) et Greenaway en remplacement de MM. Gilchrist, Darling, Stevens et Gamble sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.